

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTE
MENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 29 juin 2017

-----15-----15-----9-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 29 juin

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

23/06/2017

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
23/06/2017

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre,
LANSMANT Sébastien, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane M. CASTAY
Jean-Marc.

Excusés : Mmes CARRERE Amandine, M. CABANNES Pierre, M. LABEYRIE
Nicolas, Mmes PLOQUIN Cécile, DESPAX Nelly.
Absente : Mme DAL BEN Carine.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Procédure de désaffectation de l'école d'Arquizan

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école d'Arquizan est fermée depuis la rentrée scolaire de 1989 et propose de demander la désaffectation de ce local scolaire.

Deux contraintes sont obligatoires pour lancer la procédure :

- avoir demandé l'avis de M. le Préfet, qui, lui-même, demande à l'Inspecteur d'Académie d'émettre un avis sur cette désaffectation,
- avoir pris en compte les besoins du service public des écoles élémentaires et maternelles, c'est-à-dire que l'école de Montréal n'ait pas besoin de ces locaux pour exercer sa mission éducative.

Le Conseil Municipal,

Où les explications de M. le Maire,

- Accepte de lancer la procédure
- Autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Fait à MONTREAL le 29 juin 2017.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.